

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

TRANSITION | QUALIFICATION

# CESS2024

## FRANÇAIS

### GUIDE DE PASSATION



# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>MODALITÉS DE PASSATION</b> .....	<b>5</b>
Description de l'épreuve.....	5
Description des documents.....	6
Confidentialité .....	6
Passation de l'épreuve.....	7
4.1 Ouverture des paquets d'épreuves .....	7
4.2 Déroulement.....	7
4.3 Adaptations.....	8
4.4 Élèves primo-arrivants .....	8
Correction et encodage des résultats.....	8
Modalités de réussite .....	8
Retours qualitatifs sur l'épreuve .....	9
Contacts utiles .....	10
Annexe 1 : grille d'évaluation de l'épreuve de transition .....	11
Annexe 2 : grille d'évaluation de l'épreuve de qualification.....	12

# Introduction

Les épreuves externes communes au terme de la dernière année de l'enseignement secondaire (CESS) évaluent la maîtrise d'une partie des compétences décrites dans les référentiels de compétences terminales, dans deux disciplines – le français et l'histoire – dans l'enseignement de transition et dans une discipline – le français – dans l'enseignement de qualification.

Elles sont obligatoires dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Leur mise en place répond à la **nécessité d'évaluer et de certifier les élèves sur une même base**. Elles ont donc lieu simultanément dans toutes les classes, selon des modalités communes à tous les établissements. Les consignes, les modalités de passation et les critères de correction sont communs à tous les élèves. Dans chaque école, le respect de ces conditions est placé sous la responsabilité de la direction<sup>1</sup>, des enseignantes et des enseignants<sup>2</sup>.

L'épreuve de français se déroulera dans toutes les écoles la matinée du **vendredi 21 juin 2024**.

La participation à l'épreuve externe commune est obligatoire pour les élèves inscrits en :

- 6<sup>e</sup> année de l'enseignement général ou en 6<sup>e</sup> année de l'enseignement technique ou artistique de transition dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé de forme 4 ;
- 6<sup>e</sup> année de l'enseignement technique ou artistique de qualification et 7<sup>e</sup> année de l'enseignement professionnel dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé de forme 4.

**L'épreuve de transition** est destinée aux élèves de l'enseignement général et de l'enseignement technique et artistique de transition.

**L'épreuve de qualification** est destinée aux élèves de 6<sup>e</sup> année de l'enseignement technique et artistique de qualification et de 7<sup>e</sup> année de l'enseignement professionnel.

Ce **guide de passation** contient toutes les informations nécessaires à la préparation et au bon déroulement de la passation proprement dite de l'épreuve. Il doit être distribué aux enseignants concernés dès sa réception le **lundi 17 juin 2024** sur la plateforme sécurisée accessible à la direction. Comme tous les documents liés à l'épreuve externe commune (voir *infra*, point 4), ce dossier est soumis à la confidentialité jusqu'à la fin de la passation de l'épreuve.

Les indications précises relatives à la correction des copies, à l'encodage et à la transmission des résultats font quant à elles partie du **guide de correction**, qui sera disponible sur la plateforme sécurisée accessible aux directions, à l'issue de la passation de l'épreuve, à midi.

---

<sup>1</sup> Dans ce guide, « la direction » désigne également la personne mandatée par la direction dans le réseau organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement ou par le pouvoir organisateur dans l'enseignement subventionné par la Communauté française.

<sup>2</sup> Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

L'épreuve a été élaborée par un groupe de travail désigné par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et composé de :

- M. Stéphane ADAM, inspecteur général de l'enseignement secondaire et président du groupe ;
- M. Jean-François DELESTRAIT, inspecteur ;
- Mme Sibille DEMIDDELEER, conseillère au soutien et à l'accompagnement
- Mme Julie DE RAAD, professeure ;
- M. Xavier DESSAUCY, professeur ;
- M. Vincent GERARDY, inspecteur et vice-président du groupe ;
- Mme Amélie GILRON, professeure ;
- Mme Françoise GOFFIN, inspectrice et vice-présidente du groupe jusque mars 2023 ;
- Mme Nancy HEGGERMONT, inspectrice ;
- Mme Marjolaine MALENGREAU, professeure ;
- Mme Laurence MOULART, conseillère au soutien et à l'accompagnement ;
- Mme Sabine RAZÉE, conseillère au soutien et à l'accompagnement ;
- Mme Catherine SMITS, attachée, Direction générale du Pilotage du Système éducatif ;
- Mme Sylvie VANHECKE, conseillère au soutien et à l'accompagnement.

# Modalités de passation

## DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

Les épreuves du CESS français dispensées dans l'enseignement de transition et dans l'enseignement de qualification ne prétendent pas à l'exhaustivité en matière d'évaluation des compétences.

L'épreuve externe certificative en français destinée aux élèves de la section de **transition** évalue une seule compétence : « synthétiser un ensemble de documents portant sur un même sujet » (UAA 2), à partir d'une des deux productions attendues, à savoir la production d'une réponse écrite synthétique à une ou plusieurs question(s), conformément au référentiel *Compétences terminales et savoirs requis en français – humanités générales et technologiques* (2018).

L'épreuve externe certificative en français destinée aux élèves de la section de **qualification** évalue une seule compétence : « synthétiser un ensemble de textes portant sur un même sujet » (UAA 2), à partir d'une des deux productions attendues, à savoir la production d'une réponse écrite synthétique à une (ou plusieurs) question(s), conformément au référentiel *Compétences terminales en français – humanités professionnelles et techniques* (2014).

Comme annoncé dans la circulaire 9188 du 11 mars 2024, l'épreuve de la section de qualification comporte une partie préparatoire dans laquelle les élèves sont invités à compléter et à utiliser un tableau pour préparer la rédaction de leur réponse synthétique. Cette démarche préparatoire n'est pas évaluée ; l'élève ne sera donc pas sanctionné si celle-ci n'est pas réalisée.

# DESCRIPTION DES DOCUMENTS

L'épreuve comporte deux livrets intitulés *Consigne* et *Portefeuille de documents*.

Les livrets sont distribués aux écoles emballés dans des paquets scellés sous plastique.

Chaque paquet contient :

- **pour la version standard :**

- 10 exemplaires du livret *Consigne*.
- 10 exemplaires du livret *Portefeuille de documents*.

- **pour les versions adaptées V1 et V2 :**

- 1 exemplaire du livret *Consigne* ;
- 1 exemplaire du livret *Portefeuille de documents*

Le *Guide de correction* de l'épreuve sera, quant à lui, disponible via la plateforme sécurisée accessible aux directions le **21 juin 2024 dès 12h**.

## CONFIDENTIALITÉ

Les épreuves externes certificatives et les documents qui les concernent sont **confidentiels**.

La direction prendra les dispositions nécessaires afin que les épreuves ne soient en aucun cas diffusées, ni à l'équipe éducative, ni aux élèves avant le jour de la passation. Ainsi, les colis scellés contenant les paquets d'épreuves ne seront pas ouverts avant le jour de l'épreuve, 07h00 du matin.

### **Secret professionnel et confidentialité**

Pour rappel, les membres du personnel de l'enseignement sont soumis au secret professionnel lorsqu'ils prennent connaissance d'informations qui ont un caractère secret, comme l'énoncé d'un examen avant sa passation, qui plus est lorsque l'examen est fourni dans un emballage scellé avec des instructions d'ouverture précises.

Toute divulgation du contenu des épreuves pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires, en respect des procédures prévues par les statuts et lois. Cette divulgation est également soumise aux peines prévues à l'article 458 du Code pénal.

Les membres du personnel qui ne sont pas enseignants (puériculteurs, agents de maîtrise, ouvriers, bénévoles...) sont soumis au même devoir de confidentialité quant au contenu des épreuves externes certificatives.

### **Bris des scellés**

Toute personne, qu'elle soit membre du personnel de l'enseignement, élève, parent ou fournisseur, qui briserait les scellés ou l'emballage des paquets d'épreuves certificatives, est soumise aux peines prévues par l'article 460 du Code pénal.

### **En cas de problème**

Si vous constatez le moindre problème de sécurité dans la procédure de distribution, de passation ou de correction, veuillez prévenir immédiatement l'Administration à l'adresse : [evaluations.externes@cfwb.be](mailto:evaluations.externes@cfwb.be).

**L'Inspection mènera quotidiennement, jusqu'à la fin de la session, des missions de contrôle des conditions d'ouverture des paquets et de la régularité de la passation des épreuves.**

## **PASSATION DE L'ÉPREUVE**

### **4.1 Ouverture des paquets d'épreuves**

Le **vendredi 21 juin 2024**, au plus tôt à 7 heures, la direction déchire le film plastique des paquets correspondant au jour de passation et télécharge les documents nécessaires sur EVAEXT. Elle répartit ensuite les documents entre les enseignants ou personnes responsables de la passation.

### **4.2 Déroulement**

Le local de passation doit impérativement être neutre. La direction veillera à ce que les supports, affiches, panneaux susceptibles d'aider les élèves à répondre aux questions de l'épreuve soient préalablement enlevés.

La surveillance de la passation est placée sous la responsabilité de la direction.

#### **Installation des élèves et distribution des documents**

Les élèves sont installés dans un local de passation adapté.

Ils ont à leur disposition dictionnaire(s), grammaire(s) et feuilles de brouillon. Les élèves peuvent également disposer d'un casque antibruit et de feutres fluorescents.

L'épreuve débute entre 08h15 et 08h45, selon les dispositions pratiques fixées par la direction. Le temps prévu pour l'épreuve est de quatre périodes de 50 minutes. La durée de l'épreuve est fixée en **minutes effectives**, c'est-à-dire que l'épreuve débute uniquement quand les élèves sont installés dans leur local, face à leurs livrets.

Attention : la lecture à voix haute ou toute reformulation des consignes ainsi que la réponse aux questions posées par les élèves ne sont pas autorisées.

Pour éviter des échanges non souhaités entre élèves dans le cadre d'une épreuve de synthèse, l'organisation d'une pause collective n'est pas autorisée. Il est renvoyé, pour les élèves qui devraient quitter individuellement le local pendant l'évaluation, aux dispositions habituellement adoptées par l'établissement.

L'enseignant récupère les documents après 200 minutes effectives. Il est important que cette consigne soit respectée **pour garantir l'égalité des conditions de passation entre les classes et les écoles.**

### 4.3 Adaptations

Pour les élèves à besoins spécifiques, la durée de l'épreuve peut être aménagée par octroi de temps supplémentaire. Il peut s'agir de temps après ou avant l'épreuve, sans toutefois modifier l'heure d'ouverture des paquets (à partir de 07h00) ni entraver le temps nécessaire à la correction.

Ces élèves peuvent aussi bénéficier d'une relance attentionnelle.

Pour toutes les autres adaptations et leurs conditions de mise en place, consultez la circulaire 9188 du 11 mars 2024 « Dispositions relatives à l'organisation des épreuves externes certificatives 'CE1D' et 'CESS' de l'année scolaire 2023-2024 ».

### 4.4 Élèves primo-arrivants

Lors de la passation de l'épreuve, l'élève primo-arrivant peut disposer des aménagements suivants :

- utilisation d'un dictionnaire français-langue maternelle ou d'un logiciel de traduction ne requérant pas de connexion internet ;
- temps supplémentaire.

## CORRECTION ET ENCODAGE DES RÉSULTATS

Le respect des consignes et des modalités de correction est placé sous la responsabilité de la direction.

Les consignes de correction de chaque épreuve sont précisées dans le **guide de correction**. Celui-ci sera disponible en téléchargement sur la plateforme sécurisée accessible à la direction **le vendredi 21 juin 2024 à 12h00**. Il doit immédiatement être transmis aux enseignants concernés.

Vous trouverez déjà la grille d'évaluation de l'épreuve de transition et celle de l'épreuve de qualification en annexe de ce guide.

Un **helpdesk** est organisé par l'Administration pour répondre aux questions des correcteurs. L'horaire et le numéro d'appel se trouvent dans la section « Contacts utiles ».

Le guide de correction contient également des instructions d'encodage des résultats. Cet encodage se fera au moyen de grilles, déjà complétées par des informations administratives concernant les élèves. Les instructions de récupération des grilles seront envoyées par e-mail aux directions à partir du mardi 18 juin 2024.

## MODALITÉS DE RÉUSSITE

Le seuil de réussite est fixé à 50 % des points.

La décision d'octroi du certificat d'enseignement secondaire supérieur à l'élève est basée sur les résultats obtenus à l'épreuve externe pour ce qui concerne les compétences ciblées dans la discipline évaluée, et les résultats aux évaluations internes pour ce qui concerne les autres compétences relatives à cette discipline.

La pondération des compétences visées par l'épreuve externe par rapport aux autres

compétences est laissée à l'appréciation du conseil de classe.

En cas de réussite à l'épreuve externe, le conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise des compétences visées dans la discipline concernée.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve maîtrise les compétences et les savoirs visés. Le conseil de classe prend en compte les besoins spécifiques de l'élève comme expliqué ci-dessous.

Le conseil de classe fonde sa décision sur un dossier comportant :

- la copie des bulletins des deux années suivies au 3e degré ;
- l'avis des enseignant(s) titulaire(s) dans la ou les discipline(s) concernée(s) ;
- tout autre élément que le conseil de classe estime utile comme, le cas échéant, le protocole d'aménagements raisonnables ou le protocole d'intégration.

Les conditions de réussite prévues par le règlement des études du pouvoir organisateur restent pleinement d'application sauf en cas de décision ultérieure du gouvernement.

### **Remarque à propos des modalités de réussite des élèves primo-arrivants :**

Les modalités spécifiques de certification des élèves primo-arrivants sont détaillées dans la circulaire 9188 du 11 mars 2024.

## **RETOURS QUALITATIFS SUR L'ÉPREUVE**

Dans le souci d'améliorer le dispositif, les directions et les enseignants seront invités, après la session d'épreuves externes, à répondre à un questionnaire réalisé par la Direction des Standards éducatifs et des Évaluations visant à établir, avec leur collaboration, le bilan des épreuves externes communes de juin 2024. Un courriel sera envoyé sur la boîte mail administrative des écoles le jeudi 27 juin 2024 à ce propos.

Le questionnaire « bilan » adressé aux enseignants de langues modernes pourra être rempli en ligne à l'adresse suivante : <https://form.jotform.com/240932970538362>



Un aperçu synthétique et anonymisé des réponses au questionnaire sera disponible dans le document *Résultats 2024*. Le document Résultats, publié chaque année sur [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be), présente les résultats globalisés à l'épreuve externe en Fédération Wallonie-Bruxelles (taux de participation, taux de réussite et scores moyens globaux).

# CONTACTS UTILES

## **Pour une question d'ordre général**

Catherine Smits

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

02 690 81 91 ou 02 690 82 87

[cess@cfwb.be](mailto:cess@cfwb.be)

## **Pour une question relative à la correction de l'épreuve**

La permanence de français est organisée au **02 690 82 12**

- le vendredi 21 juin de 13 h à 16 h
- le lundi 24 juin de 9 h à 12 h et de 13h à 16 h
- le mardi 25 juin de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

## **Pour une question relative à l'encodage des résultats**

Adrien Allart

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

02 690 80 37

[evaluations.externes@cfwb.be](mailto:evaluations.externes@cfwb.be)

Thierry Libert

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

02 451 63 71

[evaluations.externes@cfwb.be](mailto:evaluations.externes@cfwb.be)



## ANNEXE 2 : GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE DE QUALIFICATION

CRITÈRES	INDICATEURS	NIVEAUX DE MAITRISE	PONDÉRATION	
<b>1. Pertinence</b>  / 60	<b>1.1. Sélection des informations /30</b>			
	1.1.1. Pertinence et suffisance	a.	Le texte répond aux 2 questions Le texte ne répond pas aux 2 questions	5 0
		b.	Le maximum des points est attribué quand la production contient les informations essentielles et pertinentes provenant de tous les documents	15 10 5 0
	1.1.2. Fidélité	Informations conformes à celles des documents 1 erreur de conformité Plus d'1 erreur de conformité	5 2 0	
	1.1.3. Références aux sources	Références complètes Références incomplètes ou absentes	5 0	
	<b>1.2. Reformulation /19</b>			
	1.2.1. Formulation personnelle	Formulation personnelle généralisée 1 « copier-coller » non justifié 2 « copier-coller » non justifiés Plus de 2 « copier-coller » non justifiés		8 5 2 0
		1.2.2. Énonciation distanciée	Absence de marques de subjectivité	3
			Présence de marques de subjectivité	0
		1.2.3. Concision	Concision généralisée	8
	Concision partielle		3	
	Absence de concision		0	
	<b>1.3. Organisation des informations /11</b>			
	1.3.1. Énoncé des questions	Reprise ou reformulation des questions Absence de reprise ou mauvaise reformulation des questions		3 0
1.3.2. Mise en réseau		Mise en relation généralisée des informations	8	
	Mise en relation partielle des informations	3		
	Absence de mise en relation des informations	0		
<b>2. Intelligibilité</b>  / 15	2.1. Progression thématique	Aucune erreur (incohérence, rupture...)	3	
		1 erreur	2	
		2 erreurs	1	
		Plus de 2 erreurs	0	
	2.2. Clarté des informations pour le lecteur	Compréhension aisée pour le lecteur	6	
		1 information incompréhensible	2	
Plus d'1 information incompréhensible		0		
2.3. Organismes textuels	Aucune ou 1 erreur	6		
	2 ou 3 erreurs	4		
	4 ou 5 erreurs	2		
	Plus de 5 erreurs	0		
<b>3. Recevabilité</b>  / 25	3.1. Orthographe	10-9-8-7-6-5-4- 3-2-1-0		
		3.2. Syntaxe et ponctuation	10-9-8-7-6-5-4- 3-2-1-0	
	3.3. Lexique		5-4-3-2-1-0	
<b>TOTAL</b>			<b>/ 100</b>	

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

QUALIFICATION | 6TQ-6AQ-/7P

# CESS2024

## FRANÇAIS

### GUIDE DE CORRECTION

21 JUIN



# Table des matières

<b>CADRE DE RÉFÉRENCE.....</b>	<b>3</b>
1. Modalités de correction de la réponse synthétique .....	4
1.1. Proposition de relevé des informations pertinentes des documents.....	4
1.2. Consignes de correction .....	9
1.3. Annexe .....	16
2. Modalités de réussite.....	18
3. Encodage et calcul des résultats .....	18
4. Transmission des résultats .....	19
5. Retours qualitatifs sur l'épreuve.....	19
6. Contacts utiles .....	20

# Cadre de référence

La participation à cette épreuve est **obligatoire**. Sa mise en place répond à la nécessité d'évaluer et de certifier les élèves sur une même base.

## Compétence terminale évaluée dans l'épreuve

L'épreuve externe certificative en français destinée aux élèves de la section de qualification évalue la compétence « synthétiser un ensemble de textes portant sur un même sujet » (UAA 2), à partir d'une des deux productions attendues, à savoir la production d'une réponse écrite synthétique à une (ou plusieurs) question(s), conformément au référentiel *Compétences terminales en français – humanités professionnelles et techniques* (2014).

### **POUR TOUTE QUESTION RELATIVE À LA CORRECTION DE L'ÉPREUVE :**

Le numéro de téléphone d'accès à la permanence CESS français est le suivant : **02.690.82.12**

Permanence le jour de l'épreuve de 13 h à 16 h et les deux jours ouvrables suivants de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

# 1. MODALITÉS DE CORRECTION DE LA RÉPONSE SYNTHÉTIQUE

**Le correcteur<sup>1</sup> appliquera les modalités de correction qui suivent.**

## **1.1. Proposition de relevé des informations pertinentes des documents**

Le tableau ci-dessous reprend les informations qui permettent de répondre aux questions. Elles sont parfois regroupées en champs<sup>2</sup>.

Certaines informations apparaissent de manière récurrente car elles peuvent se rapporter à plusieurs champs.

---

<sup>1</sup> Pour des raisons d'ergonomie, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Toutefois, il s'adresse tout autant aux hommes qu'aux femmes et aux personnes non binaires.

<sup>2</sup> On entend par « champ » un regroupement d'informations complémentaires (issues d'un même document) ou similaires (présentes dans différents documents).

**Qu'est-ce qui amène des militants et des militantes écologistes à s'en prendre à des œuvres d'art ?**

Informations / Champs	Document 1	Document 2	Document 3
<p><b>1. Provoquer un questionnement, une remise en question sur les valeurs</b></p>	<p>« Pour d'autres, la force de ces "performances" militantes est, au contraire, de faire la démonstration empirique de ce qu'elles dénoncent. Et, peut-être, de faire advenir une forme de réflexivité, en plaçant tout un chacun devant ses contradictions. "Pourquoi pensez-vous qu'un tableau est plus important que la préservation de la vie sur Terre" ? »</p>	<p>« " [...] Le monde entier parle de nos actions. Ça relance le débat. " »</p>	<p>« "Qu'est-ce qui vaut le plus, l'art ou la vie ?" » Telle est la question que posaient vendredi dernier deux militantes climatiques au Royaume-Uni. »</p> <p>« "Aujourd'hui, nous ne parvenons toujours pas à faire des liens entre la crise sociale [...] et l'urgence climatique. [...] Nous vivons un moment dans l'histoire où nous devons pouvoir nous questionner sur les décisions que nous prenons." »</p>
<p><b>2. Attirer l'attention des médias et de l'opinion publique sur l'urgence de la cause climatique</b></p>	<p>« Force est de constater que leur modeste attentat, sans même abîmer l'œuvre visée, a soulevé une attention médiatique et une indignation collective très supérieures à ce que suscitent habituellement les décisions et les politiques publiques qui ancrent chaque jour un peu plus le monde sur une trajectoire de catastrophe. »</p>	<p>« Pour les militants, elles attirent l'attention sur le réchauffement climatique. »</p> <p>« "Par ces actions, nous voulons attirer l'attention. Et ça marche puisque la vidéo des <i>Tournesols</i> a été vue 50 millions de fois." »</p> <p>« "C'est une méthode comme une autre d'attirer l'attention sur notre cause. D'ailleurs, l'histoire de la désobéissance civile est liée à l'art. Par le passé, certains militants ont même lacéré des toiles. Nous n'en sommes pas là. Mais le monde entier parle de nos actions. Ça relance le débat." »</p> <p>« Pour protester contre les énergies fossiles et le réchauffement climatique. »</p> <p>« Nous voulons protéger notre patrimoine. »</p>	<p>« [...] "l'action est choquante ou pourrait choquer mais, on le sait, les activistes ne font jamais ou que très rarement des actions "pour le fun" [...] Ici, l'objectif des militantes n'était pas de détruire l'œuvre d'art puisque celle-ci était protégée par une vitre. [...] C'est le message qui compte." »</p> <p>« "L'urgence est là et ces activistes sont de plus en plus angoissés." »</p> <p>« Réclamer l'abandon des énergies fossiles et l'arrêt immédiat de tout projet pétrolier et gazier. »</p>

<p><b>3. Adopter une stratégie de communication efficace (inefficacité d'autres modes d'action)</b></p>		<p>« “On a, par exemple, bloqué TotalEnergies avec 20 associations. Ça a nécessité quatre mois de préparation et la mobilisation de centaines de personnes. On a parlé de nous mais pas énormément. Ici, quelques personnes aspergent des toiles et ça fait le tour du monde.” »</p> <p>« “Par ces actions, nous voulons attirer l'attention. Et ça marche puisque la vidéo des <i>Tournesols</i> a été vue 50 millions de fois.” »</p> <p>« Mais le monde entier parle de nos actions. Ça relance le débat.” »</p>	<p>« “L'action choc a toutefois suscité de vives réactions partout dans le monde. [...] Dans le cas présent, les deux militantes avaient d'abord manifesté dans la rue, ont essayé d'autres centaines de moyens d'action et elles en avaient marre que leur message ne soit jamais pris en compte.” »</p>
<p><b>4. Cibler un public précis, davantage responsable du dérèglement climatique</b></p>			<p>« “Ce sont des gens qui ont un capital culturel et un capital économique assez élevés. Via différents rapports, on sait que ce sont les personnes qui ont un capital économique plus haut qui émettent le plus de CO2 et qui contribuent le plus au dérèglement climatique.” »</p>
<p><b>5. Inciter à prendre des bonnes décisions et à agir rapidement</b></p>			<p>« “Aujourd'hui, nous ne parvenons toujours pas à faire des liens entre la crise sociale [...] et l'urgence climatique. [...] Nous vivons un moment dans l'histoire où nous devons pouvoir nous questionner sur les décisions que nous prenons.” »</p>

### Quels sont les inconvénients de ce type d'actions ?

Informations / Champs	Document 1	Document 2	Document 3
<b>1. Susciter des réactions négatives</b>	« Le 14 octobre, deux membres du collectif <i>Just Stop Oil</i> parvenaient à susciter une colère mondiale [...] »	« Les actions coups de poing contre l'art ratent leur cible. "Ce type d'actions chocs va détourner une partie du public de la cause climatique." » « Ne risquent-ils pas de choquer plus que de convaincre et, finalement, de passer à côté de leur objectif ? » « "Mais à côté de ça, vous avez toute une partie de la population qui ne se reconnaît pas dans le mouvement climat, et ce type d'actions va les rebuter plus qu'autre chose." »	« [...] "l'action est choquante ou pourrait choquer [...] »
<b>2. Risquer que le public associe lutte pour l'environnement à des actes violents</b>	« [...] elles pourraient même éloigner de la cause environnementale ceux qui restent à convaincre, en assimilant l'engagement pour le climat et la biodiversité à la violence, au sectarisme, voire au terrorisme. »	« Les actions coups de poing contre l'art ratent leur cible. "Ce type d'actions chocs va détourner une partie du public de la cause climatique." » « "Ça peut être dangereux pour toute une série d'activistes ou de chercheurs, qui pourraient se faire assimiler à des agitateurs politiques voire à des écoterroristes." » « Mais la majorité des gens vont juste voir du vandalisme. »	
<b>3. Créer une fracture au sein des défenseurs de l'environnement</b>	« Les défenseurs de l'environnement se divisent sur l'efficacité des actions les plus radicales. [...] Pour nombre d'entre eux, de telles actions sont non seulement absurdes et inutiles mais aussi contre-productives. »		
<b>4. Ne pas parvenir à faire entendre le message</b>		« Ne risquent-ils pas de choquer plus que de convaincre et, finalement, de passer à côté de leur objectif ? »	« "Je trouve d'ailleurs dommage que l'on oppose dans ce débat l'art au climat, les artistes aux activistes qui, la

			majorité du temps, se rejoignent dans leurs combats.” »
<b>5. Mener des actions inefficaces</b>	« [...] de telles actions sont non seulement absurdes et inutiles »	« “Attirer l’attention et alerter, c’est ce qu’il fallait faire il y a 15 ans. Aujourd’hui, l’urgence n’est plus de crier au feu mais d’éteindre l’incendie. Maintenant, il faut expliquer ce qu’il faut faire.” »	
<b>6. Envoyer un message trop élitiste ou s’adresser seulement à des personnes déjà convaincues</b>		« “On va essentiellement parler à des convaincus qui vont s’enthousiasmer pour cette action d’un genre un peu nouveau et complètement disruptif.” » « “ [...] Ici, les attaques vont parler à un public d’intellectuels avec des codes culturels très élevés qui va pouvoir s’interroger sur la valeur de l’art, son côté sacré.” »	
<b>7. Susciter de la méfiance quant aux réels objectifs de ce type d’actions</b>		« “Ils ne font pas ça pour le climat mais pour qu’on parle d’eux et pour attirer de nouveaux militants dans leurs rangs.” »	

## 1.2. Consignes de correction

### Tableau préparatoire

Les élèves sont invités à compléter et à utiliser le tableau pour préparer la rédaction de leur réponse synthétique. Cette démarche n'est pas évaluée ; l'élève ne sera donc pas sanctionné si celle-ci n'est pas réalisée.

### Réponse synthétique

#### Attention

Un texte majoritairement composé de « copier-coller » se voit attribuer la note de 0 en fidélité (1.1.2.), en reformulation (1.2.1., 1.2.2., 1.2.3.) et en recevabilité (3.1., 3.2., 3.3.) (- 49 points).

Un texte qui compte plus de 400 mots se voit attribuer la note de 0 pour les indicateurs 1.2.1., 1.2.3. (- 16 points).

Un texte qui compte moins de 300 mots risque de ne pas satisfaire aux attendus d'une réponse synthétique.

CRITÈRES	INDICATEURS	NIVEAUX DE MAITRISE	PONDÉRATION	
<b>1. Pertinence</b>  <b>/ 60</b>	<b>1.1. Sélection des informations /30</b>			
	1.1.1. Pertinence et suffisance	a.	Le texte répond aux 2 questions Le texte ne répond pas aux 2 questions	5 0
		b.	Le maximum des points est attribué quand la production contient les informations essentielles et pertinentes provenant de tous les documents (voir Proposition de <a href="#">relevé des informations pertinentes des documents</a> , p.4)	15 10 5 0
	1.1.2. Fidélité	Informations conformes à celles des documents 1 erreur de conformité Plus d'1 erreur de conformité	5 2 0	
	1.1.3. Références aux sources	Références complètes Références incomplètes ou absentes	5 0	
	<b>1.2. Reformulation /19</b>			
	1.2.1. Formulation personnelle	Formulation personnelle généralisée	8	
		1 « copier-coller » non justifié	5	
		2 « copier-coller » non justifiés	2	
		Plus de 2 « copier-coller » non justifiés	0	
	1.2.2. Énonciation distanciée	Absence de marques de subjectivité	3	
		Présence de marques de subjectivité	0	
	1.2.3. Concision	Concision généralisée	8	
		Concision partielle	3	
		Absence de concision	0	
<b>1.3. Organisation des informations /11</b>				
1.3.1. Énoncé des questions	Reprise ou reformulation des questions	3		
	Absence de reprise ou mauvaise reformulation des questions	0		
1.3.2. Mise en réseau	Mise en relation généralisée des informations	8		
	Mise en relation partielle des informations	3		
	Absence de mise en relation des informations	0		
<b>2. Intelligibilité</b>  <b>/ 15</b>	2.1. Progression thématique	Aucune erreur (incohérence, rupture...)	3	
		1 erreur	2	
		2 erreurs	1	
		Plus de 2 erreurs	0	
	2.2. Clarté des informations pour le lecteur	Compréhension aisée pour le lecteur	6	
		1 information incompréhensible	2	
Plus d'1 information incompréhensible		0		
2.3. Organismes textuels	Aucune ou 1 erreur	6		
	2 ou 3 erreurs	4		
	4 ou 5 erreurs	2		
	Plus de 5 erreurs	0		
<b>3. Recevabilité</b>  <b>/ 25</b>	3.1. Orthographe	En fonction du nombre d'erreurs par rapport à la longueur de la production	10-9-8-7-6-5-4-3-2-1-0	
	3.2. Syntaxe et ponctuation		10-9-8-7-6-5-4-3-2-1-0	
	3.3. Lexique		5-4-3-2-1-0	
<b>TOTAL</b>			<b>/ 100</b>	

### 1.1.1. CRITÈRE 1. PERTINENCE / 60

#### 1.1. Sélection des informations /30

La réponse synthétique à une question évalue conjointement des compétences de lecture et d'écriture. Le texte produit rend compte de la manière dont les documents ont été compris et mis en parallèle.

Pour qu'une sélection d'informations soit adéquate, plusieurs conditions doivent être rencontrées :

- les informations doivent être pertinentes et suffisantes ;
- elles doivent être fidèles aux textes sources ;
- elles doivent être référencées.

#### 1.1.1. Pertinence et suffisance /20

Pour répondre de manière pertinente et suffisante à la consigne, l'élève doit :

- répondre aux deux questions : « Qu'est-ce qui amène des militants et des militantes écologistes à s'en prendre à des œuvres d'art ? Quels sont les inconvénients de ce type d'actions ? » ;

Le texte répond aux 2 questions	5
Le texte ne répond pas aux 2 questions	0

- reprendre un nombre suffisant d'informations essentielles, qui peuvent parfois être regroupées en champs.

Par champ, on entend un regroupement d'informations complémentaires (issues d'un même document) ou similaires (présentes dans différents documents). (Voir [Proposition de relevé des informations pertinentes des documents](#), p.4, et/ou [Proposition de relevé des informations pertinentes des documents : tableau synthétique](#), p. 16).

Les informations sont jugées pertinentes lorsqu'elles répondent aux questions posées et qu'elles sont présentes dans les documents.

La suffisance dépend à la fois du nombre d'informations ou de champs d'informations et de l'utilisation de tous les documents.

Au moins 8 informations ou champs d'informations pertinents issus des 3 documents	15
De 6 à 7 informations ou champs d'informations pertinents issus des 3 documents	10
De 4 à 5 informations ou champs d'informations pertinents issus des 3 documents OU De 6 à 8 informations ou champs d'informations pertinents issus de moins de 3 documents	5
Moins de 4 informations ou champs d'informations issus des 3 documents OU Moins de 6 informations ou champs d'informations pertinents issus de moins de 3 documents	0

**1.1.2. Fidélité /5****Rappel :**

Un texte majoritairement composé de « copier-coller » se voit attribuer la note de 0 en **fidélité** (1.1.2.), en reformulation (1.2.1., 1.2.2., 1.2.3.) et en recevabilité (3.1., 3.2., 3.3.) (- 49 points).

La fidélité au contenu des documents envisage la conformité entre les informations reprises par l'élève et les informations originales.

Les éléments susceptibles de modifier le sens des informations contenues dans les documents sont par exemple :

- les contresens ;
- les extrapolations ;
- les amalgames ;
- les généralisations abusives ;
- ...

Informations conformes à celles des documents	5
1 erreur de conformité	2
Plus d'1 erreur de conformité	0

**1.1.3. Références aux sources /5**

Les références aux sources peuvent apparaître au début ou au fil de la production. Au minimum, l'élève fera référence aux auteurs des propos repris dans sa production.

Au vu de la diversité des pratiques de référencement, pour cet indicateur, le correcteur tiendra compte de la manière dont ces pratiques ont été enseignées en classe.

Références complètes	5
Références incomplètes ou absentes	0

**1.2. Reformulation /19****Rappels :**

Un texte majoritairement composé de « copier-coller » se voit attribuer la note de 0 en fidélité (1.1.2.), **en reformulation** (1.2.1., 1.2.2., 1.2.3.) et en recevabilité (3.1., 3.2., 3.3.) (- 49 points).

Un texte qui compte plus de 400 mots se voit attribuer la note de 0 pour les indicateurs 1.2.1., 1.2.3. (- 16 points).

**1.2.1. Formulation personnelle /8**

L'élève doit s'appropriier les informations des documents et les formuler de manière personnelle : il ne peut pas recopier des passages entiers des documents.

Il doit également signaler par des guillemets et/ou des références les expressions qu'il reprendrait telles quelles de manière occasionnelle.

Formulation personnelle généralisée	8
1 « copier-coller » non justifié	5
2 « copier-coller » non justifiés	2
Plus de 2 « copier-coller » non justifiés	0

**1.2.2. Énonciation distanciée /3**

L'élève ne prendra pas à son compte le contenu des documents ni ne prendra position sur les idées qu'il développe dans son texte. Il adoptera donc une énonciation non-marquée.

Absence de marques de subjectivité	3
Présence de marques de subjectivité	0

**1.2.3. Concision /8**

Pour apprécier la concision de la production, l'enseignant tiendra compte de l'utilisation de différents procédés, dont les suivants :

- regroupement des idées ;
- emploi d'hyperonymes et de formules brèves ;
- emploi d'un lexique précis ;
- absence de redondances ;
- absence de périphrases.

Concision généralisée	8
Concision partielle	3
Absence de concision	0

**1.3. Organisation des informations /11****1.3.1. Énoncé des questions /3**

L'élève doit reprendre de manière explicite ou reformuler (de manière interrogative ou affirmative) les deux questions posées dans la consigne. Cela peut se faire dans une courte introduction ou au fil de la production.

Reprise ou reformulation des questions	3
Absence de reprise ou mauvaise reformulation des questions	0

**1.3.2. Mise en réseau /8**

L'élève doit mettre en relation les informations des différents documents, notamment en regroupant les informations similaires ou complémentaires en champs d'informations (voir [Proposition de relevé des informations pertinentes des documents : tableau synthétique](#), p.16).

Une mise en réseau peut apparaître dans une courte conclusion. Toutefois cette dernière est facultative et ne peut tenir lieu de seule mise en réseau.

La production attendue n'est pas une succession de résumés ou une simple juxtaposition d'informations.

Mise en relation généralisée des informations	8
Mise en relation partielle des informations	3
Absence de mise en relation des informations	0

### 1.1.2. CRITÈRE 2 : INTELLIGIBILITÉ / 15

#### 2.1. Progression thématique /3

La progression thématique se mesure à la logique de l'organisation du texte. Le correcteur relèvera les erreurs flagrantes qui desservent l'efficacité de la progression thématique, dont les suivantes :

- manque de fluidité, rupture ou incohérence dans l'enchaînement des informations ;
- liens trop implicites entre les informations ;
- exposé inabouti d'une information ou d'un champ d'informations.

Aucune erreur (incohérence, rupture...)	3
1 erreur	2
2 erreurs	1
Plus de 2 erreurs	0

#### 2.2. Clarté des informations pour le lecteur /6

L'élève doit expliciter les informations pour assurer la compréhension du lecteur qui n'a pas eu connaissance des documents.

Compréhension aisée pour le lecteur	6
1 information incompréhensible	2
Plus d'1 information incompréhensible	0

#### 2.3. Organismes textuels /6

Les organisateurs textuels assurent la cohésion de la production et soulignent les relations entre les informations.

Il s'agit :

- de la segmentation en paragraphes ;
- de l'emploi de connecteurs ;
- du système anaphorique (choix des déterminants, pronoms...) ;
- ...

Il revient au correcteur d'évaluer l'impact des erreurs sur l'intelligibilité du texte.

Aucune ou 1 erreur	6
2 ou 3 erreurs	4
4 ou 5 erreurs	2
Plus de 5 erreurs	0

### 1.1.3. CRITÈRE 3 : RECEVABILITÉ / 25

#### Rappel :

Un texte majoritairement composé de « copier-coller » se voit attribuer la note de 0 en fidélité (1.1.2.), en reformulation (1.2.1., 1.2.2., 1.2.3.) et en **recevabilité** (3.1., 3.2., 3.3.) (- 49 points).

#### 3.1. Orthographe /10

Cet indicateur envisage tant l'orthographe d'usage que l'orthographe grammaticale.

Il convient de ne pas sanctionner plusieurs fois la même erreur d'orthographe d'usage.

Il revient au correcteur d'évaluer l'impact des erreurs sur la recevabilité : une marge est ainsi proposée pour chaque pourcentage d'erreurs.

Voir <a href="#">Orthographe : tableau de conversion</a> (p. <a href="#">16</a> )	10-9-8-7-6-5- 4-3-2-1-0
---	----------------------------

### 3.2. Syntaxe et ponctuation /10

Syntaxe et ponctuation sont ici associées car elles sont souvent liées. Le correcteur sanctionnera toute erreur qui entrave la compréhension du texte, notamment :

- l'absence d'un mot ;
- une rupture de construction ;
- une erreur de concordance des temps ;
- l'emploi erroné d'un mode, d'un temps verbal ;
- une erreur incontestable ou une absence de ponctuation.

Il s'agit de ne sanctionner que les erreurs flagrantes en tenant compte du tableau de conversion. Ce dernier détermine le nombre d'erreurs toléré en fonction du nombre de mots que compte la production et laisse une marge de manœuvre à l'évaluateur.

Voir <a href="#">Syntaxe et ponctuation : tableau de conversion</a> (p. <a href="#">16</a> )	10-9-8-7-6-5- 4-3-2-1-0
--	----------------------------

### 3.3. Lexique /5

On évalue la correction du lexique et non sa richesse ; ainsi le correcteur sanctionnera l'utilisation d'un terme inadéquat (impropre, erroné, imprécis...).

Voir <a href="#">Lexique : tableau de conversion</a> (p. <a href="#">17</a> )	5-4-3-2-1-0
---	-------------

### 1.3. Annexe

#### 1.1.4. 1.3.1. Proposition de relevé des informations pertinentes des documents : tableau synthétique

	Informations / Champs d'informations	Doc. 1	Doc. 2	Doc. 3
<i>Raisons qui amènent les militants à s' en prendre à des œuvres d' art</i>	Provoquer un questionnement, une remise en question sur les valeurs	X	X	X
	Attirer l'attention des médias et de l'opinion publique sur l'urgence de la cause climatique	X	X	X
	Adopter une stratégie de communication efficace (inefficacité d'autres modes d'action)		X	X
	Cibler un public précis, davantage responsable du dérèglement climatique			X
	Inciter à prendre des bonnes décisions et à agir rapidement			X
<i>Inconvénients de ce type d' actions</i>	Susciter des réactions négatives	X	X	X
	Risquer que le public associe lutte pour l'environnement à des actes violents	X	X	
	Créer une fracture au sein des défenseurs de l'environnement	X		
	Ne pas parvenir à faire entendre le message		X	X
	Mener des actions inefficaces	X	X	
	Envoyer un message trop élitiste ou s'adresser seulement à des personnes déjà convaincues		X	
	Susciter de la méfiance quant aux réels objectifs de ce type d'actions		X	

#### 1.1.5. 1.3.2. Orthographe : tableau de conversion

Points attribués	10 points	9-8 points	7-6 points	5-4 points	3-2 points	1 point	0 point
<b>Nombre de mots</b>	<b>Nombre d'erreurs</b>						
Plus de 449 mots	0 à 4	5 à 7	8 à 9	10 à 12	13 à 14	15 à 17	+ de 17
Entre 400 et 449 mots	0 à 4	5 à 6	7 à 8	9 à 11	12 à 13	14 à 15	+ de 15
Entre 350 et 399 mots	0 à 3	4 à 5	6 à 7	8 à 9	10 à 11	12 à 13	+ de 13
Entre 300 et 349 mots	0 à 3	4 à 5	6 à 7	8 à 9	10 à 11	12	+ de 12
Entre 250 et 299 mots	0 à 2	3 à 4	5 à 6	7 à 8	9 à 10	11	+ de 11
Moins de 250 mots	0 à 1	2 à 3	4 à 5	6 à 7	8 à 9	10	+ de 10

#### 1.1.6. 1.3.3. Syntaxe et ponctuation : tableau de conversion

Points attribués	10 points	9-8 points	7-6 points	5-4 points	3-2 points	1 point	0 point
<b>Nombre de mots</b>	<b>Nombre d'erreurs</b>						
Plus de 449 mots	0 à 1	2 à 3	4 à 5	6 à 7	8 à 9	10	+ de 10
Entre 400 et 449 mots	0	1 à 2	3 à 4	5 à 6	7 à 8	9	+ de 9
Entre 350 et 399 mots	0	1	2 à 3	4 à 5	6 à 7	8	+ de 8
Entre 300 et 349 mots	0	1	2	3 à 4	5 à 6	7	+ de 7
Entre 250 et 299 mots	0	1	2	3	4 à 5	6	+ de 6
Moins de 250 mots	0	1	2	3	4	5	+ de 5

## 1.1.7. 1.3.4. Lexique : tableau de conversion

Points attribués	5 points	4 points	3 points	2 points	1 point	0 point
<b>Nombre de mots</b>	<b>Nombre d'erreurs</b>					
Plus de 449 mots	0 à 2	3	4	5	6	+ de 6
Entre 250 et 449 mots	0 à 1	2	3	4	5	+ de 5
Moins de 250 mots	0	1	2	3	4	+ de 4

## 2. MODALITÉS DE RÉUSSITE

Le seuil de réussite est fixé à 50 % des points.

La décision d'octroi du certificat d'enseignement secondaire supérieur à l'élève est basée sur les résultats obtenus à l'épreuve externe pour ce qui concerne la compétence ciblée dans la discipline évaluée, et les résultats aux évaluations internes pour ce qui concerne les autres compétences relatives à cette discipline.

La pondération de la (les) compétence(s) visée(s) par l'épreuve externe par rapport aux autres compétences est laissée à l'appréciation du conseil de classe.

En cas de réussite à l'épreuve externe, le conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise de la (les) compétence(s) visée(s) dans la discipline concernée.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve maîtrise la compétence et les savoirs visés. Il prend en compte les besoins spécifiques de l'élève comme expliqué ci-dessous.

Le conseil de classe fonde sa décision sur un dossier comportant :

- la copie des bulletins des deux années suivies au 3<sup>e</sup> degré ;
- un rapport circonstancié du ou des enseignant(s) titulaire(s) dans la ou les discipline(s) concernée(s) ;
- tout autre élément que le conseil de classe estime utile comme, le cas échéant, le protocole d'aménagements raisonnables ou le protocole d'intégration.

Les conditions de réussite prévues par le règlement des études du pouvoir organisateur restent pleinement d'application sauf en cas de décision ultérieure du gouvernement.

### **Remarque à propos des modalités de réussite des élèves primo-arrivants :**

Les modalités spécifiques de certification des élèves primo-arrivants sont détaillées dans la [circulaire 9188 du 11 mars 2024](#).

## 3. ENCODAGE ET CALCUL DES RÉSULTATS

L'encodage des résultats et leur transmission à l'Administration s'effectue en remplissant une grille dans un fichier tableur au format .xlsx.

Afin d'alléger la tâche d'encodage des écoles, les grilles préremplies par l'Administration ont été envoyées par mail aux directions au mois de mars 2024. Ces grilles comportent déjà les noms et prénoms des élèves par classe et par discipline, en plus du code FASE de l'école et de l'implantation. L'encodeur doit indiquer, pour chaque élève, la cote obtenue par indicateur. Il est toujours possible d'ajouter un ou plusieurs élèves manuellement à la suite de la liste.

Si l'Administration n'a pas reçu de l'école en mars la liste des élèves répartis par classe, ces différents champs doivent être remplis manuellement.

Un mode d'emploi détaillé figure à l'onglet « **Instructions** » de la grille.

Le fichier d'encodage permet :

- le calcul du score global de chaque élève ;
- l'encodage des résultats des élèves à chaque épreuve, afin de les envoyer à la Direction des Standards éducatifs et des Évaluations ;
- la création automatique de bilans imprimables, utiles lors des conseils de classe ;
- l'analyse des résultats par élève et par compétence, ainsi qu'une vision des résultats de la classe pour permettre de mieux évaluer celle-ci.

Une fois l'encodage complété (onglet « **Encodage** »), la feuille d'encodage génère automatiquement deux séries de données.

À l'onglet « **Bilans** », une feuille par élève reprend son résultat total ainsi que son résultat par critère et par indicateur, de même que le statut des données collectées (données complètes, incomplètes, élève absent, élève partiellement absent). Ces feuilles peuvent être imprimées pour les conseils de classe.

À l'onglet « **Analyses** », un tableau général consigne les résultats par élève ainsi que par critère et par indicateur, la moyenne des résultats de la classe, l'écart-type calculé entre les résultats des élèves ainsi que les taux de réussite (globaux, par critère et par indicateur).

L'encodage sera effectué pour chacune des classes.

## 4. TRANSMISSION DES RÉSULTATS

Chaque enseignant remet les grilles d'encodage remplies avec les résultats de ses élèves à la direction de son école.

La direction transmet les résultats à l'Administration pour le **1er juillet 2024** au plus tard, en déposant les grilles remplies dans l'application Platra. Le mode d'emploi de Platra est disponible sur la page d'accueil de l'application.

### Confidentialité des résultats

Conformément à l'article 36/8 du décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, les résultats obtenus à l'épreuve certificative externe commune ne peuvent permettre aucun classement des élèves ou des établissements scolaires. Il est interdit d'en faire état, notamment à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements.

Les membres du personnel et les pouvoirs organisateurs des établissements scolaires qui ont connaissance des résultats obtenus à l'épreuve externe commune sont tenus à cet égard par le secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du Code pénal s'applique.

Le non-respect de l'interdiction de divulgation constitue une pratique déloyale au sens de l'article 41, alinéa 2 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement.

## 5. RETOURS QUALITATIFS SUR L'ÉPREUVE

Dans le souci d'améliorer le dispositif, les directions et les enseignants seront invités, après la session d'épreuves externes, à répondre à un questionnaire réalisé par la Direction des Standards éducatifs et des Évaluations visant à établir, avec leur collaboration, le bilan des épreuves externes communes de juin 2024. Un courriel sera envoyé sur la boîte mail administrative des écoles le jeudi 29 juin 2024 à ce propos.

Le questionnaire « bilan » adressé aux enseignants de langues modernes pourra être rempli en ligne à l'adresse suivante : <https://form.jotform.com/240932970538362>



Un aperçu synthétique et anonymisé des réponses au questionnaire sera disponible dans le document *Résultats 2024*. Le document *Résultats*, publié chaque année sur [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be), présente les résultats globalisés à l'épreuve externe en Fédération Wallonie-Bruxelles (taux de participation, taux de réussite et scores moyens globaux).

## 6. CONTACTS UTILES

### Pour une question d'ordre général

- **Catherine Smits**

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

02 690 81 91 ou 02 690 82 87

[cess@cfwb.be](mailto:cess@cfwb.be)

### Pour une question relative à la correction de l'épreuve

La permanence de français est organisée au **02/690 82 12**

- le vendredi 21 juin de 13 h à 16 h
- le lundi 24 juin de 9 h à 12 h et de 13h à 16 h
- le mardi 25 juin de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

### Pour une question relative à l'encodage des résultats

- **Adrien Allart**

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

02 690 80 37

[evaluations.externes@cfwb.be](mailto:evaluations.externes@cfwb.be)

- **Thierry Libert**

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

02 451 63 71

[evaluations.externes@cfwb.be](mailto:evaluations.externes@cfwb.be)